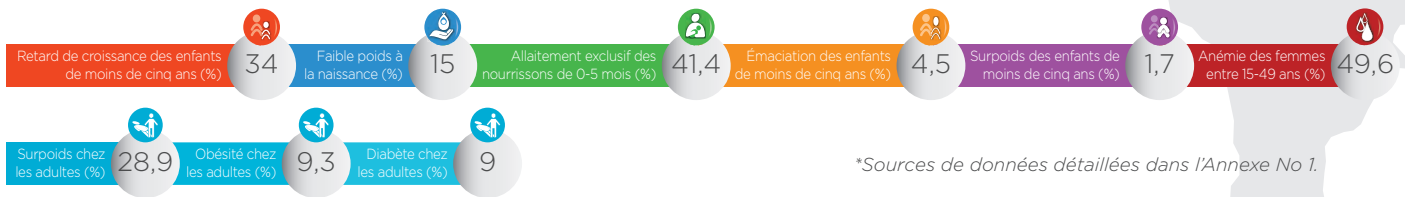




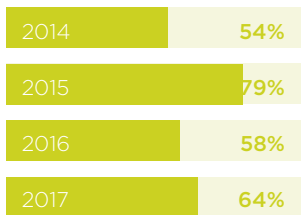
Date d'adhésion : décembre 2011
Population : 10,58 millions

Bénin



*Sources de données détaillées dans l'Annexe No 1.

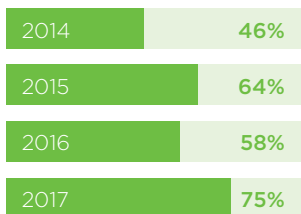
Transformations institutionnelles en 2016-2017



Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun

Le Conseil de l'alimentation et de la nutrition, plateforme multisectorielle et multi-acteurs, est actuellement décentralisé dans 21 communes sur les 77 que compte le Bénin. Une évaluation institutionnelle du Conseil de l'alimentation et de la nutrition a eu lieu en novembre 2016. Toutefois, la plateforme SUN ne dispose pas encore d'un plan de travail annuel. Un groupe multi-acteurs spécialisé en communication a été constitué et

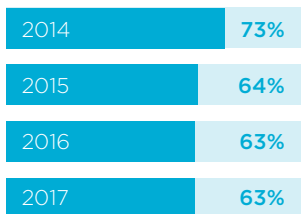
d'autres groupes techniques (genre, micro-nutriments, hygiène, etc.) sont en cours de formation. Les réseaux de la société civile, des donateurs et des agences de l'ONU participent à la mise en œuvre des priorités de nutrition de la plateforme. Des cadres communaux de concertation pour la nutrition existent dans 21 des 77 communes du Bénin, chacun étant doté d'un tableau de bord.



Garantir un cadre politique et juridique cohérent

Bien qu'il n'existe pas d'analyse régulière de la législation, plusieurs dispositifs protègent la nutrition (sel iodé, farine de blé enrichie en vitamines) et les politiques sectorielles de l'agriculture et de la santé tiennent compte de la nutrition, notamment dans la stratégie de soins de santé des adolescents et des jeunes ainsi que la stratégie agricole. La politique nationale en matière de nutrition est en cours d'élaboration. Le protocole national de la prise en charge de la malnutrition aiguë a été actualisé et un plan de renforcement de l'allaitement maternel a été lancé. Une convention de collaboration entre

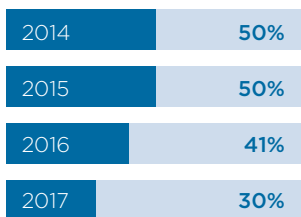
les ministères de la santé et de l'agriculture a été signée pour la mise en œuvre des interventions de promotion des bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles. Un document de stratégie nationale de communication pour le changement social et comportemental en vue de promouvoir la nutrition a été validé. La Direction de l'alimentation et de la nutrition appliquée (ministère de l'agriculture) et l'Agence béninoise de sécurité sanitaire des aliments sont garantes de l'application des textes de la sécurité sanitaire des aliments mais les directives sont peu appliquées.



Aligner les actions autour d'un cadre de résultats commun

Le cadre commun de résultats 2016-2025 pour la lutte contre la malnutrition chronique a été validé en 2016 mais n'est toutefois pas budgétisé. Cependant, le Conseil de l'alimentation et de la nutrition a commencé à être décliné au niveau communal. Pour l'instant, la remontée d'informations se fait donc de manière sectorielle. Le Conseil de

l'alimentation et de la nutrition accompagne l'intégration de la nutrition dans les plans de développement communaux troisième génération avec des contributions alignées des donateurs et des Nations unies. Il est à noter que le plan stratégique de développement de l'alimentation et de la nutrition sera mis à jour.



Procéder au suivi financier et mobiliser des ressources

Les parlementaires ont assuré lors du vote du budget de 2017 que des fonds seraient alloués à la ligne nutrition. Le volet agriculture du Fonds d'appui au développement des communes (dont l'objectif principal est de réaliser des infrastructures susceptibles

de contribuer au développement des filières agricoles) intègre la nutrition, afin d'appuyer les acteurs des chaînes de valeur pour faciliter la prise en compte de bonnes pratiques dans la production.



PRIORITÉS 2017-2018

- Opérationnaliser le Cadre commun de résultats au niveau communal ;
- Mettre en place un système de suivi-évaluation conjoint opérationnel du cadre commun de résultats, diffuser et publier les rapports de mise en œuvre ;
- Élaborer la politique nationale en matière de nutrition ;
- Actualiser le Plan stratégique de développement de l'alimentation et de la nutrition, ainsi que l'estimation de ses coûts ;
- Mettre en place un réseau des Parlementaires en nutrition ;
- Initier un état des lieux des financements annuels de tous les intervenants en nutrition.